



Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85  
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

## **CSA-SD86 « CARTE SCOLAIRE » DU 10 FEVRIER 2025**

### **DECLARATION FNEC-FP-FO86**

Mesdames et messieurs les membres du CSA-SD de la Vienne,

Pour commencer, nous souhaitons la bienvenue à Madame la Directrice Académique, ainsi qu'à Monsieur le Secrétaire Général qui a également pris ses fonctions récemment.

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous tenons à vous faire part de la préoccupation de nos mandants, et vous faire part des revendications que porte notre syndicat, ainsi que des éléments qui nous alertent concernant la situation du département de la Vienne.

#### **UNE DOTATION ET UN RECRUTEMENT INSUFFISANTS**

Nous constatons de longue date un manque de moyen chronique dans notre département, en comparaison avec d'autres, et le dernier CSA académique comme les dotations successives ne font qu'accroître les difficultés du département.

Notamment, il n'est pas tenu suffisamment compte du nombre d'élèves scolarisés en écoles relevant de l'Education Prioritaire, ni des difficultés des nombreuses écoles en QPV de Poitiers qui mériteraient d'avoir les mêmes moyens que les écoles REP de la ville. De la même manière il n'est pas suffisamment pris en compte dans la dotation, des immenses difficultés sociales de nos territoires ruraux, ni des besoins d'effectifs réduits et de dispositifs d'aide pour les écoles de ces territoires.

A titre d'exemple pour illustrer notre propos, l'an dernier, le département de la Vienne a connu un pic à 80 classes sans remplaçant quand, celui de Paris a connu un pic à 140 classes sans remplaçants. 140 c'est beaucoup pour un département comme Paris. Mais que dire de 80 pour un département comme la Vienne qui compte quatre fois moins d'élèves ?

Madame l'Inspectrice, le département dont vous venez de prendre la direction est sous-dotée en emploi, et cela dure depuis des années ! La Vienne, ne souffre pas uniquement des problèmes de désertification médicale : sans doute trop éloignés des

centres de décision et des préoccupations parisiennes, la Vienne est sous-dotée scolairement.

Un autre élément récent illustre la dotation insuffisante de notre département, et le manque de recrutement. Après des années à alerter sur ce point, durant l'été, FO a obtenu avec la mobilisation des personnels le recrutement de l'intégralité des Listes Complémentaires du CRPE de l'académie, soit 43 candidats qui sont ainsi devenus stagiaires. Sur ces 43 recrutements, 37 ont concerné le seul département de la Vienne ! Si nous nous félicitons d'avoir enfin été entendu du Ministère, ces recrutements restent insuffisants pour abonder le vivier de personnels, puisque depuis, de nombreux contractuels ont dû être recrutés en supplément et les moyens sont toujours largement en dessous des besoins !

Nous vous demandons donc Madame la Directrice Académique d'agir en direction du Ministère, afin que notre département ne souffre plus de ce problème de recrutement et d'une dotation qui porte préjudice aux conditions de travail de nos collègues, comme à la réussite des élèves.

### TEMPS PARTIEL, DISPONIBILITES

Nous vous demandons également que les droits des personnels soient respectés, et notamment que toutes les demandes de temps partiel et de disponibilité, de droit comme sur autorisation, soient accordées. Ce n'est pas par choix que nos collègues renoncent à toute ou partie de leur salaire, mais par nécessité. Parce que les conditions de travail, leur santé, ou une usure du métier nécessite cette demande.

### REMPLACEMENT, SANTE ET RYTHMES SCOLAIRES

Nous sommes néanmoins nous aussi alertés, comme les services, quant au nombre plus important de demandes de temps partiel dans notre département. En effet nous sommes un des départements où le travail à temps partiel est parmi les plus élevés. Le problème du remplacement est bien plus important qu'ailleurs, tout comme les problèmes d'organisation du service des personnels soulignés à chaque opération de mouvement.

Pour nous ces trois problématiques sont liées : la semaine de quatre jours et demi n'a que trop duré dans notre département. Aujourd'hui ce rythme de travail désorganise les écoles et use les personnels, sans aucun des bénéfices escomptés sur la réussite des élèves. Au contraire, puisque l'impact des 4 jours et demi sur la santé des personnels prive les élèves de nombreux jours de classe. Nos collègues veulent partout passer à 4 jours sur 36 semaines, comme c'est déjà le cas dans 27% des écoles du département, comme récemment à Loudun, ou à côté à Angoulême et Soyaux, comme 96% des communes de France.

Nous vous demandons Madame l'Inspectrice pour votre prise de fonction de faire l'inverse de votre prédécesseur à son arrivée.

Alors que la Mairie de Châtellerauld avait accepté, à la demande de FO, le principe d'une consultation des Conseil d'Ecole de la commune pour un passage à 4 jours sollicité par plus de 85% des enseignants de la commune, soutenus par les parents d'élèves, par les personnels du périscolaire, par le secteur associatif du secteur, votre prédécesseur à son arrivée est allé convaincre la Mairie de Châtellerauld de voter contre le passage à 4 jours, pourtant voté à l'unanimité des 15 Conseils d'Ecole de la commune. Depuis la colère de nos collègues n'est pas retombée, et les difficultés posées par les nouveaux horaires adoptés par la Mairie, entraînant une confusion entre temps scolaire et périscolaire, ne sont toujours pas résolues, déstabilisant l'organisation du travail et les Ecoles.

Avec les années, votre prédécesseur a reconnu à demi-mot son erreur. Et la nécessité de sortir le département des 4 jours et demi pour améliorer le remplacement, réduire le recours aux temps partiels contraints, réduire la fatigue des personnels, améliorer leur santé, et le taux d'absence pour maladie.

C'est un gros chantier d'expliquer aux élus, après de nombreuses années à leur vanter les vertus imaginaires des 4 jours et demi, d'aller les convaincre de passer à quatre jours pour le bien de leur école, pour permettre une meilleure réussite des élèves, améliorer la santé, la formation et la concertation des équipes, tout en réduisant le problème du remplacement. Mais partout, dans tous les conseils d'école vous trouverez des collègues majoritairement en faveur de ce passage à 4 jours et prêts à voter pour cette organisation que notre organisation syndicale soutient pleinement.

Alors que l'Etat confirme la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025, le SNUDI-FO revendique toujours l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles.

Pour le SNUDI-FO, ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires. Ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat. Nous ne voulons pas qu'un maire décide de l'organisation de l'école et de nos conditions de travail.

A l'occasion de la suppression des TAP dans la plupart des communes, nous vous demandons donc Madame l'Inspectrice Académique d'avoir un rôle pro-actif pour convaincre les élus que la réussite des élèves et l'amélioration du fonctionnement des écoles passe par le passage à 4 jours que sollicitent désormais très majoritairement nos collègues. Nous vous demandons de travailler avec la préfecture, le département, les associations des Maires, pour convaincre de cette nécessité, à Châtellerauld, à Poitiers, et dans tout le département.

Dans le même ordre d'idée, nous vous demandons d'appuyer nos collègues, comme à Chauvigny, qui n'en peuvent plus de pauses méridiennes de 2h15 ou 2h, qui rallongent la journée des élèves inutilement et posent de nombreux problèmes de

climat scolaire. Ici, comme dans beaucoup d'écoles, nos collègues se plaignent de récupérer leurs élèves fatigués, agités, en conflit les uns avec les autres, et peu disposés aux apprentissages de l'après-midi. Nous sollicitons votre intervention, et celle de vos services, pour que le bon fonctionnement de l'école, comme lieu d'apprentissage, reprenne toute son importance face aux contingences logistiques des élus locaux.

### ORDRE DU JOUR : CARTE SCOLAIRE

Concernant l'ordre du jour, la FNEC-FP FO86 constate que, si la mobilisation des personnels et des agents de la Fonction Publique en décembre a permis d'infléchir la politique austéritaire du précédent gouvernement, et notamment l'annulation des 4000 suppressions de postes d'enseignants initialement prévues, les revendications sont loin d'être entendues, d'autant que dans de très nombreux départements ce sont ni plus ni moins des avalanches de fermetures de classe. Par ailleurs ces annulations sont en trompe-l'œil puisqu'in fine, dans le 1er degré ce sont 670 suppressions de postes d'enseignants qui sont actés par le 1er ministre Bayrou et ses soutiens.

Pour les raisons évoquées plus haut, mais pas seulement, nous estimons que les 10 retraits d'emploi pour les écoles publiques de notre département, sont de trop, d'autant qu'il faudrait créer des postes. Alors, pour la rentrée prochaine, ce serait dans votre projet 37 fermetures de classes pour seulement 4 ouvertures !

Pour la FNEC-FP FO86, cette carte scolaire, contrainte par l'austérité budgétaire, va accroître les difficultés de nombreuses écoles, tout en entraînant la fermeture de deux écoles chose à laquelle nous nous opposons.

Vu les conséquences des non-remplacements, vu les conditions parfois inacceptables de scolarisation, y compris pour des élèves en situation de handicap, non seulement aucune fermeture ne devrait être envisagée, mais ce sont des dizaines de classes et de postes qu'il faudrait ouvrir pour rétablir des conditions d'instruction dans les écoles permettant la réussite de tous les élèves.

La FNEC-FP FO86 n'accepte pas ces suppressions de postes d'enseignants et revendique leur annulation immédiate.

Au contraire, Force Ouvrière exige la création de tous les postes nécessaires pour faire baisser les effectifs par classe, les maintenir dans bien des écoles rurales, pour créer le nombre de postes de remplaçants nécessaires, pour reconstituer des RASED complets pour 800 élèves maximum, pour créer des postes d'enseignants spécialisés indispensables.

Nous vous remercions de votre écoute.